Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1936)

Heft: 48

Artikel: Pauvre cinématographie suisse!

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-734119

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A tous nos clients suisses, nos meilleurs vœux pour l'an nouveau

PARIS

Les Films Marcel Pagnol
Les Actualités Mondiales F. A. G.
La Compagnie Française Cinématographique
Paris Studios Cinéma
André Daven (Alliance Cinématographique Européenne)
La Compagnie Parisienne
Eden Productions
Films Epoc
Les Réalisations d'Art Cinématographique
SEDIF
France Productions

ROME

Istituto Nazionale Luce
Tirrenia Films
Ente Nazionale Industrie Cinematografiche
Capitani Films

GENÈVE

DFG

Les Maisons qui s'imposent par leur qualité

Pauvre cinématographie suisse !

Inutile de se laisser aller en cette fin d'année à un accès d'optimisme déplacé. Disons-le bien nettement : jamais la situation de la cinématographie en Suisse n'a été aussi critique. Au lieu de toujours se plaindre, nous aurions aimé voir tous les intéressés, unis dans les difficultés, essayer d'améliorer leur sort par un effort collectif. Hélas, hélas, mille fois hélas, le bon sens ne semble pas être la meilleure qualité de quelques loueurs et de beaucoup de directeurs de cinémas. Le jem'enfichisme le plus absolu triomphe largement et l'on semble avoir un vif désir de laisser sombrer le bateau, quitte même à y contribuer.

Le désordre règne du haut en bas de l'échelle. D'abord les producteurs donnent l'exemple. Trop souvent, on annonce des films pour telle ou telle date et rien n'est prêt au moment opportun : soit les commanditaires, soit les techniciens, soit les artistes se sont mis en grève. Et si le film est pourtant terminé, le brave loueur suisse ne reçoit pas son matériel publicitaire : photos, scénarios, affiches attendent à Paris des jours meilleurs. Quelle gabegie !

Mais revenons plus directement en Suisse. Les loueurs — ou du moins certains d'entre eux — n'ont pas renoncé, malgré quelques remarquables bouillons, à se livrer auprès des producteurs à une surenchère insensée. On dirait vraiment que de cruelles expériences ne leur ont absolument servi à rien. Au contraire, les prix montent, sans tenir compte le moins du monde de l'impossibilité absolue de récupérer chez nous — même en temps normal — les fonds si généreusement envoyés à l'étranger. D'ailleurs, aucun achat de film ne devrait avoir lieu à l'aveugle. L'on éviterait, avec un peu plus d'équilibre, de gros déboires. Nous n'ignorons pas qu'il sera très difficile d'assister à la suppression totale des achats de films sans les avoir visionnés, car on a pris de mauvaises habitudes et l'on y tient. Donc, en 1937, on continuera à perdre de l'argent, surtout par suite d'une organisation peu rationnelle et d'une ineffable croyance aux miracles... Mais les commanditaires pourraient se réveiller et la situation empirer...

Le directeur de cinéma — l'exploitant — a durement souffert, lui aussi. Tout d'abord, incontestablement la vogue du public pour le cinéma est en forte baisse. C'est pour cela sans doute que le nombre des salles a été ces dernières années en forte augmentation, tant est ancrée l'impression de quantité de braves gens que la cinématographie est une mine d'or ! ! Actuellement, n'y a-t-il pas en cours à Lausanne seulement trois études pour de nouvelles salles ! Inutile de crier : « Aux fous ! » Cette concurrence de plus en plus acharnée est préjudiciable à tous. Mais là aussi l'on n'y changera rien : la dernière assemblée-déballage des directeurs de cinémas de la Suisse romande en est un éloquent témoignage ! Ce passage au cirage d'un des membres les plus actifs du comité, cette curieuse façon d'attaquer un homme sans la moindre documentation sérieuse semble-t-il, aura certainement pour effet de renforcer pour 1937 l'esprit d'individualité. Chacun pour soi, et vogue la galère.

Certes, l'Association des directeurs de cinémas est nécessaire. Toutefois, il ne faudrait pas qu'elle n'existe que pour protéger certains farceurs, beaucoup mieux à l'aise dans la vente des bretelles ou des oranges que dans l'exploitation d'un cinéma.

Indiscutablement, l'Association romande amputée d'une trentaine d'unités ferait un bien meilleur travail, car les palabres inutiles d'éternels mécontents agissent surtout comme serre-freins, quoiqu'ils se donnent des airs d'animateurs.

Et surtout, si l'on respectait un peu mieux les contrats, quitte à réfléchir davantage avant de les signer, l'on éviterait ainsi le 70 % des discussions entre loueurs et exploitants ; donc, on se simplifierait la vie dans une très large mesure. Le meilleur remède pour lutter contre les éternels mauvais payeurs ne serait-il pas la suppression pure et simple des commissions arbitrales, fonctionnant trop souvent avec plus de lenteur que les moyens légaux habituels. Quelques bons commandements de payer seraient certainement plus efficaces que des ergotages sans fin.

Qu'apportera 1937 ? Franchement, nous ne voyons en vue aucune amélioration dans les recettes des cinémas. Bien au contraire. Donc, la situation s'aggravant, l'entente entre directeurs de cinémas et loueurs de films ira aussi en diminuant. Et l'on assistera fort probablement à certains groupements d'intérêts qui feront plus ou moins la loi au sein des associations, si elles tiennent le coup... Formons donc un vœu : Que les loueurs et les directeurs de cinémas honnêtes et travailleurs, ennemis des intrigues et des cancans, resserrent les coudes et se décident à laisser froidement tomber les marchands de courants d'air et d'illusions. Moins de bavardages et plus de travail effectif.

Un nouveau-né !

L'année va décidément se terminer sur une note comique. « Fridolin » — à moins que ce soit son copain — (il ne s'agit pas des spirituels collaborateurs de Radio-Genève) vient d'éditer pour 1937 un « agenda cinématographique suisse ». La liste des directeurs de cinémas n'y figure pas — à quoi bon ! — ni même celle des loueurs qui, selon Saint Arnold, ne sont en Suisse que treize (chiffre fatidique !) et ni même les adresses **exactes** des comités des trois Associations cinématographiques suisses ! !

Mais les **deux** pages de « Tableaux de leçons » (... peut-être pour l'école enfantine !) vont certainement faire l'admiration des autorités chargées de délivrer les patentes !

M. Arnold Keller, le grand chef de la propagande de la cinématographie en Suisse — qu'il dit — avec ses correspondants « dans le monde entier » (probablement aussi dans la lune), nous apporte ainsi sans le vouloir une espérance pour l'an nouveau : si les affaires seront mauvaises, par contre il nous restera quelques bonnes occasions de rire. Ainsi soit-il.

Retour de manivelle!

Nous lisons dans „Filma", l'intéressante revue cinégraphique de Paris, sous la signature d'Henri Astier, ces lignes brûlantes d'actualité que nous livrons à la méditation de certains loueurs suisses.

La politique, nous n'en faisons pas ici, mais nous pouvons parfaitement en deviser. J'estime même qu'en certains cas nous devons la frôler. Il ne s'agit pas de camoufler ses pensées et dire qu'elle n'a rien à faire dans le cinéma comme on déclare un peu trop péremptoirement que le sentiment n'a rien à voir dans les affaires. C'est une erreur. Car si précisément l'on avait mis, souvent, un peu plus de considération vis-à-vis du « partenaire », nous n'en serions pas réduits, dans la généralité des cas, à ce « climat » de chiens de faïence ! Or, la politique, presque tout le monde l'introduit dans son négoce. Tel producteur qui sollicite la Légion d'Honneur fait, qu'il le veuille ou non, commerce ou, plus exactement, influence de politique. Cet autre qui oriente ses scénarios vers le documentaire romancé concernant tel ou tel héros de nos colonies, fait de la politique. Les « Actualités », sous couleur d'information, font de la politique. Et comme leurs images, en raison de la censure officielle — et de celle du public — ne peuvent refléter une nuance trop accentuée, c'est par la présentation de celles-ci dans la presse imprimée qu'elles expriment une opinion qu'il vous est facile de contrôler.

La loi sur la presse que prépare le Gouvernement ne sera donc pas si superflue que ça. Du moins les modifications qui vont être apportées aux articles concernant la façon d'exposer certains faits. Dès qu'on parle d'un maître-chanteur, on voit tout de suite se profiler la silhouette d'un journaliste ! Ainsi la calomnie repose-t-elle en fait sur notre profession. Un monsieur qui dit du mal d'un de ses semblables est un médisant. Une dame qui « débine » sa meilleure amie et une « mauvaise langue ». Mais qu'un journaliste dise que le film réalisé par M. Tartempion n'offre qu'un intérêt tout relatif, c'est nécessairement un maître-chanteur !

Je ne sais si les nouvelles dispositions établiront une discrimination entre la qualité professionnelle du calomniateur et celle de l'outragé (ce ne serait, en bien des cas, pas si inutile que ça), mais je me félicite, quant à moi, des intentions du président du Conseil en cette circonstance.

Quand on entend des chefs de firmes, qui gaspillent l'argent de commanditaires plus naïfs que confiants, vous répondre : « Vous êtes trop de journaux » et que l'on sait qu'ils se sont concertés à plusieurs pour ne plus donner de publicité qu'à certains organes nommément désignés dans l'espoir qu'ils hâteront ainsi la disparition de feuilles qu'ils n'ont pour la plupart jamais fait vivre — ni matériellement, ni spirituellement — (car il faut voir l'embarras de quelques chefs de propagande lorsqu'il s'agit de rédiger un texte, de faire la relation d'un travail préparatoire de composition de films, ou leur servitude auprès des « patrons » alors qu'ils ne vous reçoivent que préalablement après avoir connu le « motif » de votre visite par un groom qui passe son temps à guincher les jambes d'une dactylo, laquelle emploie le plus clair du sien à se faire les ongles ; on voit que les maîtres-chanteurs parfois ne sont pas ceux que l'on pense. Et le monsieur qui vous offre deux cents francs pour une page normalement tarifée 600, en ajoutant : « C'est à prendre ou à laisser », n'est pas du tout un commerçant qui exerce librement son droit de l'offre et de la demande, mais bien une sorte de maquignon qui spécule sur les tiraillements de l'estomac et pousse ainsi vers la malhonnêteté commerciale. On pourrait presque appeler ça du... marchantage !

On l'a dit, et c'est vrai ; sans la presse, le cinéma ne se serait point développé aussi pleinement et son essor international est dû à l'appui bienveillant et désintéressé, parfaitement, que les journaux ne lui ont point ménagé.

Et c'est dans l'ombre de la prospérité de certaines firmes que se trament la division et la persécution, c'est le mot, de confrères pour le moins aussi sérieux et intéressants à tous points de vue que la plupart des chefs de ces firmes. N'est-ce pas une forme de chantage ça ?

Dans l'attente d'une plainte !

Lors de la dernière assemblée des loueurs de films, un fort en gueule a jugé bon de faire perdre le temps de tous ses collègues avec des histoires de brigands issues de son imagination en dérive. Ne jugea-t-il pas utile d'annoncer une magnifique plainte pénale contre un journaliste coupable de lui faire payer ses dettes ! ! Or, voici deux mois que le journaliste en question attend, probablement dans des transes mortelles, la plainte annoncée à si grand fracas. Mais rien ne vient ! M. Dubois du Comptoir cinématographique de Genève n'est pourtant pas mort. A la diffamation, ajouterait-il la lâcheté ?

Pour éviter toute réclamation éventuelle, nous informons nos lecteurs que

M. Arnold KELLER

ancien rédacteur au Schweizer-Cinéma-Suisse, ne fait plus partie de nos collaborateurs et n'a aucun droit de représenter le

Schweizer-FILM-Suisse